

29 juillet 2022

Information réglementée – Information privilégiée



## Communiqué de presse<sup>1</sup>

### Rosier annonce la mise en place du plan de sauvetage

Il est fait référence à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2022 de procéder aux opérations proposées dans le cadre du plan de sauvetage proposée par Borealis AG, actionnaire de contrôle de Rosier SA, y compris la recapitalisation de la société par une augmentation de capital par apport en nature par Borealis AG (l'Augmentation de Capital) de (i) ses créances au titre des prêts d'actionnaires suivants que Borealis AG (en tant que prêteur) a conclus avec Rosier SA (en tant qu'emprunteur) : (A) la convention de prêt intragroupe de 25 millions d'euros en date du 16 juillet 2020 (en vigueur depuis le 22 juillet 2020), et (B) la convention de prêt intragroupe de 25 millions d'euros en date du 16 juillet 2020 (en vigueur depuis le 28 août 2020) et (ii) une partie des créances sur le compte courant entre Borealis Financial Services NV et Rosier SA (créances actuellement détenues par Borealis AG) (le Compte Courant).

Conformément à cette décision de l'assemblée générale extraordinaire, Rosier SA confirme que l'Augmentation de Capital a été réalisée le 29 juillet 2022 tel qu'établi par le conseil d'administration de Rosier SA devant notaire.

La mise en œuvre de l'Augmentation de Capital est intervenue simultanément avec la mise en place d'une nouvelle ligne de financement intra-groupe engagée non garantie d'un montant maximal de 15 millions d'euros entre Borealis AG (en tant que prêteur) et Rosier SA (en tant qu'emprunteur) à rembourser au plus tard le 31 juillet 2023, sauf refinancement antérieur (voir également les communiqués de presse du 17 mai et 16 juin 2022 pour plus de détails).

Suite à l'Augmentation de Capital, Borealis AG détient 98,09% du capital de Rosier SA et a donc le droit de lancer une offre publique d'achat "nue" conformément à la réglementation belge applicable en matière d'OPA et de radier Rosier SA d'Euronext Brussels. Dans ce contexte, il est fait référence au communiqué de presse de Borealis AG du 10 juin 2022 dans lequel elle annonce son intention de lancer une offre publique de retrait, également disponible sur le site internet de Rosier SA. (<https://www.rosier.eu/files/rosier/communiqués/2022/20220610%20Rosier%20Press%20release%20squeeze%20out%20-%20EN.pdf>).

Au nom du Conseil d'administration.

*Willy Raymaekers*  
Président et CEO du Rosier Group

<sup>1</sup> Egalement disponible sur le site internet [www.rosier.eu](http://www.rosier.eu) sous la rubrique "Informations Financières"